

Perte d'autonomie des locataires : signature d'une convention entre l'État et l'Union sociale pour l'habitat pour l'adaptation des logements et du cadre de vie du parc social

Emmanuelle Cosse, ministre du Logement et de l'Habitat durable, Pascale Boistard, secrétaire d'État chargée des Personnes âgées et de l'Autonomie, et Jean-Louis Dumont, président de l'Union sociale pour l'habitat ont signé, mardi 14 février 2017, une convention relative à l'adaptation des logements et du cadre de vie du parc social à la perte d'autonomie des résidents liée au vieillissement ou au handicap. Ségolène Neuville, secrétaire d'État auprès de la ministre des Affaires sociales et de la Santé, chargée des Personnes handicapées et de la Lutte contre l'exclusion, sera également signataire de la convention. La signature a eu lieu à Champigny-sur-Marne (Val-de-Marne) après la visite d'un appartement de la résidence « Prairial » gérée par Valophis Habitat et la présentation de deux projets de réhabilitation pour favoriser le maintien à domicile des personnes vieillissantes et/ou avec un handicap.

Cette convention intervient en application d'une disposition de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015. La signature marque le début d'une concertation bilatérale et de travaux communs portant sur l'ensemble de ces sujets à enjeux, entre le Mouvement Hlm et l'État.

Depuis de nombreuses années, les organismes Hlm se mobilisent pour adapter leur patrimoine, en construisant et en assurant la gestion immobilière de logements-foyers pour personnes âgées. Dans le parc social, les personnes âgées représentent une part croissante avec 22 % de locataires de plus de 65 ans. La proportion des personnes en situation de handicap est plus difficile à estimer. Cependant, selon les résultats de l'OPS 2016, 5% des locataires seraient bénéficiaires de l'Allocation Adultes Handicapés (AAH).

L'Union sociale pour l'habitat est fortement investie, au plan national, sur le thème des résidences autonomes et de l'habitat regroupé. Elle anime un groupe de travail composé de représentants d'une trentaine d'organismes Hlm contribuant à de nombreuses réflexions engagées par l'État et la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV).

Cette signature a également été l'occasion pour Jean-Louis Dumont, président de l'Union sociale pour l'habitat, d'annoncer le lancement d'une 3^e édition du concours « Hlm partenaires des âgés » en lien avec le ministère des affaires sociales, la Caisse des Dépôts et les caisses de retraites.

Pour Jean-Louis Dumont : « *La signature de la présente convention va nous permettre de renforcer notre action, de mieux identifier le parc de logements adaptés, de développer des formules d'habitats spécifiques, de construire de nouveaux partenariats et de capitaliser les bonnes pratiques.* »

Paris, le 14 février 2017

L'Union sociale pour l'habitat représente, en France métropolitaine et dans les territoires d'Outre-mer, quelque 730 organismes Hlm à travers ses cinq fédérations (la Fédération nationale des Offices Publics de l'Habitat, les Entreprises sociales pour l'habitat, la Fédération nationale des Sociétés coopératives d'Hlm, l'Union d'économie sociale pour l'accession à la propriété et la Fédération nationale des Associations régionales d'organismes d'habitat social).

Elle remplit trois missions : un rôle de représentation nationale auprès des pouvoirs publics, des médias, des milieux professionnels et de l'opinion publique ; une mission de réflexion, d'analyse et d'étude sur tous les dossiers relatifs à l'habitat et l'élaboration de propositions pour une politique sociale de l'habitat ; une fonction d'information, de conseil et d'assistance auprès des organismes afin de faciliter, rationaliser et développer leurs activités et leurs compétences professionnelles.

En 2015, 84 500 logements locatifs et foyers ont été financés par les organismes Hlm qui détiennent et gèrent 4,8 millions de logements et logent plus de 10 millions de personnes. Les opérateurs de logement social sont aussi des acteurs importants de l'accession sociale à la propriété : 12 400 logements ont été vendus à des accédants, en secteur groupé ou en diffus.

Animés par 12 000 administrateurs bénévoles, ils emploient 82 000 salariés.

Pour en savoir plus : www.union-habitat.org

Contacts presse : Joachim Soënard / Christine Dalle / Alice Grapinet - Direction de la Communication - Tél. : 01 40 75 52 70